



VEHICULE ELECTRIQUE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Requérant
Nom et prénom:
Adresse :
NPA et lieu :
Date de naissance :
Téléphone :
E-mail :

Versement de l'aide financière à
Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
IBAN :

Type de véhicule	
☐ Véhicule électrique utilitaire de moins de 3.5 t.	☐ Scooter électrique 2 ou 3 roues
☐ Vélo de ville électrique	☐ Batterie pour vélo de ville électrique
☐ Remorque pour vélo	
Marque et modèle :	
Fournisseur, concessionnaire :	
Date d'achat :	Coût :

Documents à joindre à la demande
☐ Copie des factures nominatives acquittées
☐ Pour les véhicules immatriculés : copie du permis de circuler
☐ Photo du véhicule

Conditions d'octroi
• Un objet par personne physique • Les personnes morales ont droit à une subvention par tranche de dix personnes employées jusqu'à un maximum de 5 subventions • L'âge minimal requis pour bénéficier de la subvention est de 14 ans révolus pour les vélos et de 16 ans révolus pour les scooters • Le demandeur certifie qu'il acquiert le véhicule électrique pour ses propres besoins • Achat d'un véhicule électrique neuf auprès d'un concessionnaire vaudois (internet et ventre entre particuliers exclus) • La subvention n'est pas valable pour un véhicule d'occasion • Délai d'attente pour une nouvelle demande : 5 ans • Le demandeur s'engage à ne pas revendre l'objet subventionné dans un délai de deux ans

Procédure

- La demande est à adresser à l'administration communale d'Etoy
Commune d'Etoy
Place St-Jaques 3
1163 Etoy
Tél: 021 821 32 32
e-mail: greffe@etoy.ch
- **Toute demande non datée, non signée ou incomplète sera renvoyée à l'expéditeur.**

Signature

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans les directives de la Municipalité concernant l'application du règlement sur le fonds communal pour le développement durable et l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Lieu et date:

Signature du requérant.....

Décision de la Municipalité

Sur la base des documents fournis et des conditions d'octroi, la Municipalité d'Etoy a décidé, dans sa séance du

D'accorder une subvention d'un montant de :

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

J. M. Fernandez

S. Ruchet